

LE REAAP POUR LES PROFESSIONNELLS C'EST...

Un espace "ressources" qui offre des informations thématiques, des outils, la mise en relation d'acteurs.

Une adhésion au Reaap, qui permet d'être référencé dans le réseau et de bénéficier des informations relatives aux différentes actions et services en matière de soutien à la parentalité.

Des rencontres départementales :

Réunion plénière : journée de présentation des actions du Reaap de l'année, échanges entre les acteurs membres du réseau.

Journée Départementale : temps d'information et de rencontre des acteurs de la parentalité de l'Aude autour d'une thématique choisie.

Des actions départementales : Opération Premières pages, conférence...

INFORMATIONS & CONTACTS

Reaap

Valérie Suire, Animatrice départementale
04 68 72 86 30 - reaap11@caf11.caf.fr

Commission de labellisation et de financement parentalité

Caf de l'Aude : Marie-Laure Durand,
Chargée de conseil et de développement
Petite enfance Parentalité
06 08 78 55 44
marie-laure.durand@caf11.caf.fr

Département : Christine Assens, Référente
coordinatrice parentalité
04 68 11 64 66 - christine.assens@aude.fr

Msa Grand Sud : Isabelle Kologrecki, Chargée
en développement Social local
04 68 82 65 76
Kologrecki.isabelle@grandsud.msa.fr

Comités Locaux Parentalité

Carcassonnais : Carine Audebert
04 34 42 71 73
mdfcoordination@orange.fr

Lauragais : Laetitia Nexon
04 68 60 38 98
reaaplauragais@energiespiege.org

Corbières Minervois : Corinne Giacometti
09 52 13 45 36
reaap.corbieresminervois@gmail.com

Narbonnais : Claire Castan
06 01 76 40 24
maisondefamille@cidfff.fr

Haute vallée : contacter l'animatrice
départementale

PLUS D'INFO SUR LE REAAP DE L'AUDE



et les dispositifs de soutien à la parentalité
site caf.fr rubrique partenaires
et site monenfant.fr



LE REAAP C'EST QUOI ?



Créés en 1999 suite à la conférence de la famille, les Reaap visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents.

Par ses actions, le Reaap s'intéresse au rôle et à la place de chacun des parents auprès de leurs enfants : confiance dans leur capacité éducative, responsabilité de protection, éducation sans violence, l'instauration de limites, la santé, la sexualité, la scolarité, l'usage du numérique, les conduites à risque...

Directrice de la publication : Elise Palus - Caf de l'Aude - 18 av des Berges de l'Aude - 11872 Carcassonne cedex 9
Date de publication : octobre 2023 - V1 - ©AdobeStock



ORGANISATION DU REAPP

Au niveau national

Le cadre de l'animation nationale prend appui sur un comité de pilotage dont le secrétariat est assuré par la Délégation Interministérielle à la Famille et la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Il existe un Reaap dans chaque département français qui rassemble différents professionnels d'associations ou de collectivités publiques et des parents, mobilisés autour de la parentalité.

Au niveau du département de l'Aude

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents existe depuis 2001. Il a pour objectif de mettre en réseau tous les acteurs qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Il met à leur disposition des services afin d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Depuis 2021, le Reaap est rattaché au Comité Départemental des Services aux Familles dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le SDSF, signé entre l'Etat représenté par le Préfet, le Département, la Caf, la Msa Grand Sud et de nombreux partenaires, pour la période de 2021/2025, pose le cadre des axes stratégiques et des actions dans le champs de l'action sociale notamment de la petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale...

Une attention particulière aux événements fragilisant la vie familiale complète cette approche.

Les instances du Reaap dans l'Aude

Le Comité Départemental des Services aux Familles, constitué par des représentants de l'Etat, du Département, de la Msa Grand Sud, de la Caf et des partenaires, fixe les orientations et les priorités du Reaap 11. Il donne délégation à la commission de labellisation et de financement Parentalité pour validation des projets et de leur financement.

Le Comité Départemental Parentalité, constitué de l'animateur départemental Reaap, des référents thématiques parentalité des institutions et des représentants des Comités Locaux Parentalité, est un lieu de débat, de réflexion et d'échanges d'informations.

Les Comités Locaux : cinq comités locaux fonctionnent sur les territoires : Carcassonnais, Corbières Minervois, Haute-Vallée de l'Aude, Lauragais et Narbonnais. Ils sont composés d'acteurs institutionnels et associatifs des territoires concernés.

Ces comités locaux sont des lieux d'informations, d'échanges d'expériences, de réalisations d'outils et éventuellement d'actions. Les comités sont animés par la coordonnatrice de la Maison de la Famille du territoire lorsqu'il y en a, ou par un acteur local (association, collectivité...).



LE REAAP POUR LES PARENTS C'EST...

Des actions de soutien à la parentalité...

Comme par exemple des groupes de parole et/ou d'expression, des groupes d'activités partagées entre parents, des groupes parents/enfants qui répondent à un appel à projet annuel.

Des dispositifs au service des familles

La médiation familiale, temps d'écoute, d'échanges et de négociation, qui permet d'aborder un conflit familial, de prendre en compte de manière concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants avec un tiers qualifié et impartial afin de préserver les liens familiaux.

Les espaces rencontre, lieux de rencontre, pour une période donnée, entre enfants et parents (ou toute personne titulaire d'un droit de visite) lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par un conflit. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale et figurent aux articles 373-2-1 et 373-2-9 du Code Civil.

L'aide à domicile, aide ponctuelle proposée à des familles afin de faire face à un événement particulier ou à un imprévu par exemple :

- > la périnatalité et l'arrivée d'un enfant ainsi que l'adoption ;
- > des événements ou accidents de la vie nécessitant un réajustement ou une nouvelle organisation familiale ;
- > des situations de séparation et de décès ;
- > l'insertion socio-professionnelle du mono parent
- > l'inclusion dans son environnement d'un enfant en situation de handicap.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas), destiné à des élèves d'écoles primaires, de collèges ou de lycées. Il a pour spécificité de s'adresser tant aux enfants qu'à leurs parents, pour offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et parents ont besoin pour réussir, et accompagner la scolarité.

Le lieu d'accueil enfant-parent (Laep), lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Les Laep jouent un rôle essentiel en matière de socialisation progressive de l'enfant, travail sur la relation parent/enfant, lutte contre l'isolement ou le besoin de répit des parents de jeunes enfants.

Les lieux ressources dédiés à la parentalité de type «espace parents» :

Maison de la famille, lieu d'information sur les questions de parentalité, d'appui aux collectifs de parents, en lien avec les acteurs locaux.

Maison des 1000 Premiers jours propose, dans un lieu unique, des informations et un panel de services dédiés aux futurs parents et parents de jeunes enfants, tels que des ressources numériques, activités d'éveil artistique et culturel, groupes de parents et ateliers collectifs, guichet unique administratif pour les parents en lien avec la garde d'enfants

Le Reaap propose des actions qui soutiennent les parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants